

Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2022



**Date de convocation**  
\*\*\*  
12 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 18 octobre 2022 à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

**Date d'affichage**  
\*\*\*  
12 OCTOBRE 2022

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>er</sup> adjointe – Serge MOREAU, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjointes – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Florence ANDERLIN, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Serge LEKADIR, Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI-TETTINI, Christian CHATELAIN, Thérèse ZAOUI, Valérie CAPELLE, conseillers municipaux.

**Nombre de  
Conseillers**  
\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Arrivée de Christian HANQUET à 18h30.

Présents.....29  
Votants.....33

Étaient Absents excusés :

N° DEL-22-60

Assia COSTANZO, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.  
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.  
Yves FLOQUET, Adjoint au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, Adjoint au Maire.  
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, Adjoint au Maire.  
Bernard EVRARD, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

**Objet**  
\*\*\*\*\*

**Décision  
modificative n°4 :**  
ajustements  
budgétaires à  
destination de la  
section de  
fonctionnement.

Secrétaire de séance : Laurence MOREL

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 octobre 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** la délibération 22-16 du 05 avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune de Marly ;

**Considérant** la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal ;

**Exposé :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Le contexte économique (inflation constatée depuis ce début d'année) a impacté fortement les coûts des matières premières et des fluides. Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de pourvoir aux dépenses jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2022. Le coût de l'énergie a fortement augmenté dans des proportions qui n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget.

Il est possible de réduire le chapitre 023 (virement à la section d'investissement en dépense de fonctionnement) et le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement en recette d'investissement) du même montant afin de dégager des liquidités pour des dépenses de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Total</b>
011 - Charges à caractère général	594 225,33 €
66 - Charges financières	3 053,67 €
65 - Autres charges de gestion courante	100 000,00 €
012 - Charges personnel, frais assimilés	- 100 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- 8 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REEL</b>	<b>589 279,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	- 589 279,00 €
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>- 589 279,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REEL + ORDRE</b>	<b>- €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre	Total
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 360,05 €
21 - Immobilisations corporelles	- 4 360,05 €
20 - Immobilisations incorporelles	- 15 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- 513 775,00 €
23 - Immobilisation en cours	- 60 504,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REEL</b>	<b>- 589 279,00 €</b>
041 - Opération patrimoniales	36 536,76 €
<b>TOTAL DEPENSE ORDRE</b>	<b>36 536,76 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REEL + ORDRE</b>	<b>- 552 742,24 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 589 279,00 €
041 - Opérations patrimoniales	36536,76
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>- 552 742,24 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

-D'autoriser les transferts de crédits ci-dessous précisés sur le budget primitif 2022 ;

-D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,  
 Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

**-ADOpte la proposition.**

La secrétaire  
 Laurence MOREL



Le Maire  
 Jean-Noël VERFAILLIE



affichée le .....  
 Transmis en sous-préfecture le .....  
 Document exécutoire à compter du .....